

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3704**

commune (s) : Givors

objet : Aménagement de l'îlot Salengro - Acquisition de 9 garages implantés sur la parcelle cadastrée AR 48 située 22, rue Emile Zola et appartenant à Mme Martine Fernandez

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3704**

commune (s) : GIVORS

objet : **Aménagement de l'îlot Salengro - Acquisition de 9 garages implantés sur la parcelle cadastrée AR 48 située 22, rue Emile Zola et appartenant à Mme Martine Fernandez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le centre ancien de la ville de Givors fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain conventionnée avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) le 15 février 2007 dont les 6 axes prioritaires pour le centre-ville sont :

- la restructuration des espaces publics, place et voies,
- la requalification d'îlots dégradés pour la réalisation de logements sociaux,
- la réalisation de logements neufs,
- la réhabilitation de logements sociaux,
- la réhabilitation de logements privés dans le cadre d'un programme d'intérêt général d'habitat dégradé,
- la redynamisation de la structure commerciale.

Une opération d'aménagement a été engagée en 2008 sur les îlots Salengro et Zola par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre du projet de l'ANRU du secteur centre de Givors. Ses objectifs sont :

- poursuivre une dynamique de renouvellement durable de l'habitat ancien dégradé,
- maintenir et renforcer une mixité résidentielle et sociale par l'accession abordable et libre.

L'îlot Salengro, situé à moins de 500 mètres de la gare et du pôle multimodal, doit faire l'objet d'une densification raisonnée, cohérente avec les prescriptions du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Givors.

Le projet d'aménagement de l'îlot prévoit notamment la création d'une voie mode doux reliant la rue Piéroux au parking Salengro qui nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 48 appartenant à madame Fernandez sur laquelle sont édifiés 9 garages que la Communauté urbaine s'engage à démolir.

Aux termes du compromis, madame Fernandez accepte de céder à la Communauté urbaine lesdits garages libres de toute location ou occupation au plus tard le 31 décembre 2012, implantés sur la parcelle cadastrée AR 48 d'une superficie totale de 160 mètres carrés et située 22, rue Emile Zola à Givors, au prix de 72 000 € admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 11 juin 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 72 000 €, de 9 garages libres de toute location ou occupation au plus tard le 31 décembre 2012, implantés sur la parcelle cadastrée AR 48 d'une superficie totale de 160 mètres carrés appartenant à madame Martine Fernandez et située 22, rue Émile Zola à Givors, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'îlot Salengro.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2242, le 27 juin 2011 pour la somme de 2 049 320 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 2138 et 2113 - fonction 824, pour un montant de 72 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.